



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

1910^e SÉANCE : 15 AVRIL 1976

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1910)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation à Timor :	
Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 384 (1975) du Conseil de sécurité (S/12011)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1910ème SÉANCE

Tenue à New York, le jeudi 15 avril 1976, à 10 h 30.

Président : M. HUANG Hua (Chine).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bénin, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Italie, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1910)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation à Timor :
Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 384 (1975) du Conseil de sécurité (S/12011).

La séance est ouverte à 11 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Timor :
Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 384 (1975) du Conseil de sécurité (S/12011)

1. Le PRÉSIDENT (*traduction du chinois*) : Conformément aux décisions prises à la 1908e séance, j'invite les représentants de l'Australie, de l'Indonésie, des Philippines et du Portugal à participer au débat sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. Anwar Sani (Indonésie) et M. Galvão Teles (Portugal) prennent place à la table du Conseil et M. Harry (Australie) et M. Yango (Philippines) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil,

2. Le PRÉSIDENT (*traduction du chinois*) : En outre, je voudrais informer les membres du Conseil que les représentants de l'Arabie saoudite et de la Guinée-Bissau ont adressé des lettres au Président du Conseil dans lesquelles ils demandent à participer à la discussion conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire. Si je n'entends pas d'objections, je propose donc, conformément à la pratique établie,

d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote.

3. Vu le nombre limité de sièges disponibles à la table du Conseil, j'invite les représentants de l'Arabie saoudite et de la Guinée-Bissau à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsqu'ils demanderont la parole.

Sur l'invitation du Président, M. Baroody (Arabie saoudite) et M. Fernandes (Guinée-Bissau) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

4. Le PRÉSIDENT (*traduction du chinois*) : Le premier orateur est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

5. M. BAROODY (Arabie saoudite) (*interprétation de l'anglais*) : C'est vraiment un honneur pour moi que de prendre la parole sur la question dont le Conseil est saisi, ne serait-ce que pour la raison que le Président de ce mois-ci vient de la Chine — la Chine qui est l'une des principales sources de la sagesse ancienne et le promoteur d'un système de gouvernement qui a permis au peuple chinois de se suffire à lui-même. Le système moderne politique chinois est fondé sur la discipline et la modération — la discipline et la modération de l'individu — et le peuple chinois a finalement acquis un sens des responsabilités qui est devenu exemplaire. En conséquence, c'est pour moi un plaisir que de saluer ici un collègue de l'Asie, l'ambassadeur Huang Hua, qui est calme et réfléchi et qui, bien que plus jeune que moi en années, est beaucoup plus avancé en sagesse. Je suis sûr que le problème dont nous sommes saisis sera traité avec la probité qui caractérise non seulement le Président du Conseil mais aussi, je l'espère, chacun de ses membres.

6. Pourquoi l'Arabie saoudite ou son représentant s'intéressent-ils à la question du Timor oriental ? L'Arabie saoudite, je crois, n'est pas plus éloignée du Timor oriental que Washington ou Moscou. De plus, nous sommes une nation asiatique, et à notre époque tout ce qui affecte une terre qui à un moment donné était considérée comme éloignée — et c'est une situation qui ne vaut plus — affecte le monde car le monde, qu'on le veuille ou non, est un en raison

du développement des communications et de la prise de conscience de tous les jeunes.

7. J'ai participé au débat sur cette question à la dernière session de l'Assemblée générale, et mes collègues d'Indonésie m'avaient assuré qu'ils n'avaient aucune ambition à l'égard de cette partie de Timor. Tout ce qu'ils voulaient, c'était qu'il n'y ait pas de foyer d'incendie — et par "foyer d'incendie" j'entends certains événements politiques qui pourraient affecter l'Indonésie par ricochet. J'appelle l'attention du Conseil sur le fait que l'Indonésie compte 130 millions d'habitants et qu'elle a la responsabilité primordiale de veiller à ce qu'il n'y ait pas de troubles, par suite de nombreuses manipulations non seulement dans cette malheureuse terre du Timor oriental mais aussi dans de nombreuses autres parties du monde. Il est inutile que je cite les régions où beaucoup de puissances, grandes et petites, interviennent subrepticement dans les affaires intérieures des autres, alors que la Charte est claire quant à notre devoir de ne pas nous livrer à de telles interventions ou ingérences.

8. Quelque chose d'inhabituel s'est produit à la séance d'hier [190^e séance]. J'ai écouté attentivement nos collègues de l'Indonésie et des Philippines, ainsi que les représentants de certains partis politiques. Evidemment, le représentant du Portugal a essayé de rationaliser le retrait hâtif du Portugal. Nous saluons tous le Portugal pour la décolonisation de ses anciennes colonies et nous nous émerveillons encore que cela ait été fait aussi rapidement, plutôt que graduellement ou de façon très lente, comme ce fut le cas pour certaines anciennes puissances impériales à qui il a fallu deux guerres mondiales pour se débarrasser de leurs colonies. Mais je crois que le Portugal a été trop vite, non pas qu'il ait choisi de le faire en hâte, mais il avait ses problèmes internes. Il était en train d'engendrer une nouvelle idéologie ou un nouveau régime — appelez cela comme vous voudrez. C'est pourquoi le représentant du Portugal a essayé de rationaliser le retrait hâtif du Portugal. Evidemment, le Portugal se trouve encore dans une période où il essaie de choisir son idéologie politique. Nous le savons. Soyons francs. Il y a beaucoup de gens qui tirent les ficelles au Portugal. On parle de gens de droite, de gauchistes, de socialistes et de communistes. Nous formons des vœux de succès pour le Portugal. Si seulement on pouvait le laisser tranquille, je crois que la paix régnerait dans la Méditerranée et au Portugal.

9. J'ai écouté notre collègue d'Australie, l'ambassadeur Harry, et je crois que sa déclaration est la plus équilibrée de toutes celles que j'ai entendues sur cette question. Il a conseillé la patience et a souligné l'aspect humain du problème. Des innocents souffrent au Timor oriental. Pourquoi ? Parce qu'il y a une lutte pour le pouvoir entre les différentes idéologies et les différents systèmes que certains veulent imposer à ces gens qui en sont encore au stade tribal. Ils ont

leurs chefs. Je peux en parler avec d'autant plus de compréhension que nous avons, en Arabie saoudite, un système tribal. La loyauté va au chef de la communauté ou des communautés. Ils vivaient en paix jusqu'à ce que, comme je l'ai dit, le Portugal se soit retiré en hâte. Mais j'espère que le Portugal n'exportera aucun nouveau système idéologique. Il faudrait laisser les Portugais régler leurs propres problèmes dans leur pays — et nous leur souhaitons plein succès à cet égard — plutôt que de prendre parti pour l'un ou l'autre côté. Voilà l'humble conseil que je donne à un peuple que j'ai toujours défendu à l'Organisation des Nations Unies lorsqu'il avait des colonies et que je négociais avec lui sur la façon dont il pouvait se dégager. Pourquoi avais-je un penchant spécial pour les Portugais ? Parce que, à un moment donné, ils étaient au Brésil et il n'y avait pas de discrimination raciale; ils n'étaient pas comme les gens du nord, blancs comme neige, qui pensaient qu'ils étaient faits différemment. Les Portugais se sont mélangés aux populations d'Afrique et d'Amérique latine. Ils sont humains. Non pas que les autres soient inhumains, mais ils se tenaient à l'écart. Comme je l'ai dit, il n'y a pas si longtemps les Européens du nord étaient encore des barbares. La révolution industrielle les a mis en vedette, mais c'est la renaissance, qui a commencé en Italie, qui a vraiment humanisé l'Europe dans son ensemble. Avant cela, c'étaient des barbares. Nous avons aussi été des barbares, mais cela remonte à deux ou trois mille ans.

10. Je voudrais donc humblement présenter quelques observations au Conseil en tant qu'ancien artisan de l'autodétermination qui a contribué à l'élaboration de ce principe de plein droit dans les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. L'autodétermination, ce n'est pas seulement se débarrasser du joug étranger; c'est aussi préparer la population à un nouveau système ou lui permettre de maintenir son propre système ou de mettre au point un nouveau système conforme à ce à quoi on s'attend de nos jours dans tous les pays.

11. Une fois de plus, peut-être la dixième fois, je tiens à souligner l'excellent travail fait par l'Australie en Nouvelle-Guinée, mais cela n'a pas été fait du jour au lendemain. Ainsi donc, si les Indonésiens ont soudainement bougé, ce n'était pas pour s'imposer au peuple du Timor oriental. C'était pour voir ce qui pouvait se faire dans le respect de l'ordre, après le "vide" créé par le retrait du Portugal. Par conséquent, il n'y a aucune raison de critiquer l'Indonésie.

12. Bien entendu, j'ai écouté avec attention ce jeune homme, M. Horta, représentant du FRETILIN [Frente Revolucionária Timor Leste Independente] [190^e séance]. Est-ce que le FRETILIN a commencé au Timor oriental ou est-ce une importation du Mozambique ou, d'ailleurs ? Je ne sais pas où il a commencé. M. Horta a le droit d'adopter l'idéologie qui lui semble la plus appropriée, mais il ne doit pas l'imposer. Il est jeune, et c'est un dirigeant. Alors, en tant

que jeune dirigeant, pourquoi ne pas se montrer raisonnable et, au lieu de parler du FRETILIN et du Mozambique, se montrer moins partisan et coopérer avec les autres ? J'ai été jeune également. On apprend avec les années. Vous ne pouvez pas imposer le FRETILIN ou n'importe quelle autre recette idéologique à un peuple pour qui cela ne veut rien dire.

13. Il y a une autre chose qui m'a surpris, c'est que pour la première fois nous avons eu des avocats d'une partie ou de l'autre et, c'est ironique, ces avocats étaient australiens. L'un appuyait le FRETILIN, qui est un produit d'importation dans la région, et l'autre a essayé de démontrer que l'Indonésie et, indirectement, les Philippines avaient raison — surtout l'Indonésie — d'avoir assumé la responsabilité au Timor oriental à un moment où la situation inquiétait vraiment le Gouvernement indonésien.

14. Je pourrais parler de la façon ordonnée dont l'Indonésie a obtenu son indépendance. J'ai été approché ici même, à l'Organisation des Nations Unies, par Ali Sastroamidjojo, un nationaliste, qui m'avait assuré que l'Indonésie n'avait aucun dessein à l'égard des autres et que tout ce qu'elle voulait c'était la décolonisation et devenir Membre de l'Organisation. J'ai également eu l'honneur de connaître de nombreux autres dirigeants indonésiens. Je n'ai jamais décelé chez eux la moindre agressivité ou le moindre désir d'incorporer à leur population d'autres peuples pour des raisons économiques. En fait, j'ai appris par ailleurs que le Timor oriental et le Timor indonésien constitueraient un fardeau financier pour n'importe qui parce que, économiquement, ils ne sont pas viables; néanmoins, l'Indonésie estime qu'elle a une responsabilité en ce qui concerne le maintien de la paix dans la région et qu'elle doit veiller à ce que de nouvelles idéologies susceptibles de fomenter des troubles ne soient pas importées.

15. La guerre classique peut maintenant être reléguée dans le passé, mais on se demande parfois si ce que l'on appelle la guerre par personne interposée n'est pas quelque chose de pire. Toute guerre est mauvaise. Beaucoup de nations, non seulement les grandes mais les petites également, ont recours à des interventions camouflées dans les affaires des autres. Méfiez-vous, parce qu'il peut y avoir des erreurs de calcul et une étincelle peut provoquer une conflagration. Une étincelle peut se produire dans un endroit du monde et déclencher une guerre qui mènerait à l'anéantissement de la race humaine. C'est pourquoi j'ai estimé que je devais prendre la parole.

16. Que faire ? M. Winspeare Guicciardi a été envoyé par le Secrétaire général pour voir ce qui pouvait être fait. J'ai lu son rapport [S/12011, annexe]. Il n'est pas concluant, peut-être parce qu'on l'a empêché de voir tout ce qu'il aurait souhaité voir. On peut conclure cela à la lecture de son rapport. Puisque les membres du Conseil font des efforts pour régler cette situation de façon pacifique, j'espère que le représen-

tant spécial du Secrétaire général se verra donner une nouvelle occasion de voir par lui-même ce que l'on peut faire pour que la situation ne se détériore pas.

17. Bien qu'il ne me s'agisse pas de donner des conseils à la présumée opposition, à ceux qui essaient de calomnier l'Indonésie, je demanderai à l'Indonésie de parler avec eux; s'ils n'apportent pas d'idéologie nouvelle, vivez en voisins, sans créer un nouveau foyer de trouble. Je pense que j'ai la responsabilité et le droit de donner de tels conseils. A un moment donné, les Arabes de l'Antiquité disaient qu'un conseil valait un chameau, mais aujourd'hui tout le monde dit que les conseils sont gratuits. Maintenant, il semble que si quelqu'un donne un conseil, non pas par générosité mais pour le maintien de la paix, il doit payer le peuple à qui il le donne pour qu'il l'accepte. J'espère que nous paierons tous afin de maintenir la paix. Nous payons, et quelques-uns ne le font pas pour de bonnes raisons. Ils appellent cela de l'aide. Nous devons faire tout notre possible à l'Organisation des Nations Unies, et alors nous serons sûrs que cette aide est offerte sans arrière-pensée. L'Organisation, par l'intermédiaire du Secrétaire général et des membres du Conseil, doit être la sage conseillère du Timor oriental, et méfiez-vous de ce que peuvent faire les grandes puissances. Vous savez tous ce qui s'est passé au Viet Nam et en Corée. Abandonnez vos arrière-pensées car, à long terme, elles produisent l'effet contraire. Les grandes puissances lèvent des impôts plus lourds à leur peuple et lui font verser son sang sur des terres étrangères. Les grandes puissances deviennent plus sages parce que les jeunes générations ne veulent plus se solidariser à l'agression ni marcher à l'abattoir, que ce soit pour défendre des idéologies ou, comme autrefois, pour marcher à la mort au son des tambours et en agitant le drapeau.

18. Je suis certain, Monsieur le Président, que sous votre direction les membres du Conseil mettront au point un projet de résolution qui sera approuvé à l'unanimité pour que la paix règne.

19. Quant à vous, auteurs de troubles, méfiez-vous des partis politiques que vous voulez importer dans la région. Si vous voulez être de bons Timorais, allez à Timor et mettez au point un système qui vous soit propre plutôt que d'utiliser un système étranger qui ne pourrait qu'apporter des souffrances non seulement au peuple de Timor mais à la région tout entière.

20. Je désire vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole.

21. M. KANAZAWA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a suivi de près l'évolution de la situation au Timor oriental depuis l'adoption, il y a près de quatre mois, de la résolution 384 (1975). Il nous semble que la paix et l'ordre n'ont pas encore été complètement rétablis dans le territoire, mais nous trouvons encourageant de savoir que les hosti-

lités armées paraissent limitées à des régions isolées et que la vie reprend peu à peu son cours normal.

22. Depuis le mois d'août dernier, le Timor oriental a été plongé dans un bain de sang qui a coûté la vie à bien des innocents et causé d'immenses souffrances. En fait, le monde ne saurait tolérer plus longtemps une tragédie comme celle qui sévit au Timor oriental. Nous espérons sincèrement que l'ordre et la paix pourront être rétablis aussitôt que possible, ce qui permettra au peuple du Timor oriental d'exercer librement son droit à l'autodétermination.

23. Ma délégation a étudié le rapport du Secrétaire général, qui expose de façon circonstanciée les activités de son représentant spécial, M. Winspeare Guicciardi. La délégation japonaise tient à rendre hommage à ce dernier pour les efforts consciencieux qu'il a déployés afin d'assurer la mise en œuvre de la résolution 384 (1975) malgré les difficultés qu'il a éprouvées à s'acquitter de la tâche que lui avait confiée le Secrétaire général. Il n'a pu se rendre dans toutes les parties du territoire ni y prendre contact avec le FRETILIN, mais il nous a rapporté des renseignements de première main fort utiles. Son rapport aidera le Conseil à évaluer la situation et à trouver une solution aux problèmes du territoire.

24. Ma délégation appuie la recommandation du Secrétaire général à l'effet que son représentant spécial continue de consulter toutes les parties intéressées. Il nous paraît donc souhaitable que le Conseil reconduise le mandat du représentant spécial pour lui permettre de poursuivre ces consultations, et éventuellement de se rendre à nouveau au Timor oriental. Etant donné que nous avons entendu ici les déclarations contradictoires du représentant du "gouvernement provisoire", M. Gonçalves, et de M. Horta du FRETILIN, il serait fort utile que le représentant spécial se rende de nouveau dans le territoire. A cet égard, ma délégation a noté que le "gouvernement provisoire" avait invité le représentant spécial à retourner au Timor oriental pour discuter plus avant la mise en œuvre de la résolution 384 (1975).

25. Ma délégation persiste à croire que l'ordre et la paix dans le territoire doivent être rétablis le plus tôt possible et que les forces indonésiennes doivent être évacuées sans délai conformément à la résolution 384 (1975). A cet égard, nous avons pris note avec une attention toute particulière de la déclaration de M. Gonçalves [1908^e séance] selon laquelle les forces indonésiennes avaient commencé à se retirer en février et leur évacuation s'était poursuivie en mars. Ma délégation se félicite aussi de la déclaration faite hier par le représentant de l'Indonésie [1909^e séance], qui a dit que les volontaires armés avaient commencé à quitter le territoire en février et que le processus d'évacuation serait bientôt terminé. L'Indonésie est généralement tenue pour un pays qui appuie vigoureusement le droit à l'autodétermination des peuples des territoires coloniaux. Aussi sommes-nous heureux

de prendre acte des assurances réitérées du Gouvernement indonésien lorsqu'il dit que l'Indonésie n'a aucune revendication sur le Timor oriental et respecte le droit de sa population à l'autodétermination. Nous comptons que le Gouvernement indonésien prendra de nouvelles mesures pour effectuer sans délai le retrait de toutes ses forces encore stationnées dans le territoire. Ma délégation est convaincue que la complète évacuation des forces indonésiennes contribuera à créer les conditions nécessaires pour que la population du Timor oriental puisse exercer librement son droit à l'autodétermination.

26. De l'avis de ma délégation, l'avenir du Timor oriental doit être décidé de façon définitive et en toute liberté par l'ensemble de sa population, conformément aux procédures communément admises par la collectivité internationale. C'est aux Timorais de l'est eux-mêmes qu'il appartient de décider de leur avenir politique.

27. Nous prions instamment tous les Etats d'apporter toute leur coopération à l'Organisation des Nations Unies, et en particulier au Conseil de sécurité, en vue de parvenir rapidement à une solution pacifique qui garantisse au peuple du Timor oriental le libre exercice de son droit à l'autodétermination, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

28. De l'avis de ma délégation, le Conseil, pour atteindre ces objectifs, devrait prendre les mesures suivantes : premièrement, réaffirmer le droit du Timor oriental à l'autodétermination conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale; deuxièmement, poursuivre ses efforts pour rétablir la paix et l'ordre public afin de permettre au peuple du Timor oriental d'exercer son droit à l'autodétermination; troisièmement, prier le Gouvernement indonésien d'évacuer complètement et sans retard ses forces encore stationnées dans le territoire; quatrièmement, prendre acte du rapport du Secrétaire général et renouveler son mandat afin de lui permettre de poursuivre ses efforts en vue d'aboutir à un règlement pacifique — partant, nous appuierons toute proposition de reconduction du mandat du représentant spécial; cinquièmement, hâter ce règlement pacifique par des consultations entre toutes les parties intéressées.

29. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil devrait prier instamment toutes les parties intéressées d'aider le Secrétaire général et son représentant spécial dans l'accomplissement de la tâche qui leur a été confiée ou qui pourrait leur être confiée en vertu des résolutions pertinentes du Conseil. Ce dernier devrait aussi prier instamment tous les Etats de s'abstenir de tout acte de nature à retarder un règlement ou à aggraver la situation.

30. Je voudrais rappeler au Conseil l'importance que le Gouvernement et le peuple du Japon, en tant

que nation asiatique, attachent à un règlement rapide et pacifique de cette question. Nous avons entendu les déclarations des parties opposées relatives à l'avenir du Timor oriental, et il appartient donc au Conseil de prendre les premières mesures permettant à son peuple d'exercer son droit de décider de son avenir politique. J'espère sincèrement que la proposition que j'ai faite aidera la population du Timor oriental à décider de son avenir à l'abri de toute ingérence ou d'intimidation de l'extérieur.

31. Ma délégation espère que le Conseil prendra, comme il l'a fait l'an dernier, une décision unanime sur la situation au Timor oriental, laquelle permettra de sauvegarder le droit inaliénable à l'autodétermination du peuple du Timor oriental. Nous nous engageons à coopérer pleinement avec toutes les délégations en vue d'atteindre cet objectif.

32. Le PRÉSIDENT (*traduction du chinois*) : M. Horta, invité par le Conseil en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, souhaite faire une nouvelle déclaration. Je l'invite donc à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

33. M. HORTA (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu et lu avec intérêt les déclarations faites devant le Conseil par les délégations du Portugal, de l'Indonésie, de l'Australie et des Philippines. Nous avons également entendu les déclarations de certains individus amenés devant le Conseil par le Gouvernement indonésien. Alors que le peuple du Timor oriental est, en ce moment même, soumis à une guerre criminelle d'agression de l'armée indonésienne, le Gouvernement indonésien et ces individus tournent ici en dérision cet honorable conseil. Cet organe, qui représente la primauté du droit dans un monde en changement, ne peut s'acquitter pleinement de ses obligations si son intégrité est violée par l'action d'un pays dont le gouvernement s'est engagé à respecter les principes de la Charte des Nations Unies.

34. Nous prétendons que cette attitude ne peut s'expliquer que par une vue déformée des relations internationales. Aucun gouvernement respectueux d'autres pays et d'autres gouvernements ne présenterait de tels individus en tant que pétitionnaires devant l'organisation mondiale. Nous avons entendu ici des insultes dirigées contre le peuple du Timor oriental. Il est exact que la grande majorité de la population du Timor oriental ne sait ni lire ni écrire. Mais elle ressent certainement dans sa chair le système économique et politique d'oppression et d'exploitation qui n'a servi que des minorités comme celle que les laquais indonésiens nous ont amenée ici.

35. Il est très regrettable que le Gouvernement indonésien ait amené ici un certain planteur de café ou éleveur de volaille qui a vécu au Timor oriental en exploitant notre peuple, comme beaucoup d'autres colonialistes. Le langage utilisé par cet ami de la junte militaire indonésienne est typique de la vieille men-

talité pathologique des colonialistes et des racistes. Le Gouvernement indonésien, en amenant ce Blanc raciste, nous a rappelé les racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie, qui justifient l'*apartheid* par le fait que "les Africains sont ignorants". Il est assez choquant que le Gouvernement indonésien ait amené ici un raciste, un colonialiste, en vue d'insulter le peuple du Timor oriental, insulte qui s'adresse aussi à tous les peuples d'Afrique.

36. Ma délégation, fidèle à la politique de mon gouvernement et au peuple du Timor oriental, ne saurait tolérer qu'un colonialiste raciste, mentalement malade, utilise cette noble instance pour éructer sa haine des gens de couleur. Ma délégation se demande qui doit être tenu pour responsable — la personne elle-même ou la délégation qui l'a amenée ici. Je ne veux pas en dire davantage sur la présence et les déclarations de pareils individus devant le Conseil à ce stade. Nous espérons que les membres se feront leur propre opinion.

37. Tandis que certains individus trahissent leur peuple et que d'autres viennent en ces lieux mêmes insulter les combattants de la liberté du Timor oriental et ceux de l'Afrique, ce nous est une grande consolation d'apprendre que des dizaines de milliers d'autres personnes dans le monde ont exprimé leur sympathie et leur soutien à la juste lutte du peuple du Timor oriental pour l'indépendance nationale. Plus de 100 membres du Parlement britannique ont condamné l'agression indonésienne; le Conseil oecuménique des églises et un grand nombre de groupes religieux et d'organisations internationales nous ont envoyé des messages de sympathie et de soutien. L'Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques, qui compte plus de 80 organisations dans le monde, a déclaré qu'elle reconnaissait la lutte du peuple du Timor oriental sous la direction du FRETILIN. Diverses organisations au Canada, aux Pays-Bas, en Suède, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, à Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux Etats-Unis ont protesté contre l'agression criminelle indonésienne contre le peuple du Timor oriental. Le peuple australien, notamment, a montré au cours de ces derniers mois une solidarité extraordinaire avec les forces patriotiques du Timor oriental. Des membres du Parlement australien, y compris des ministres du cabinet, le Conseil australien des églises, l'Union australienne des étudiants, le Conseil australien des syndicats, ce qui représente plus de 4 millions de personnes, ont exprimé leur sympathie et leur soutien au peuple du Timor oriental et au FRETILIN et ont fermement condamné l'expansionnisme indonésien.

38. Plusieurs membres du Congrès des Etats-Unis ont également exprimé leur préoccupation au sujet de l'aventure militaire de l'Indonésie au Timor oriental. Des initiatives ont été prises par plusieurs parlementaires américains pour réduire l'aide militaire à l'Indonésie. Ceci montre que des hommes politiques américains éminents ont conscience que l'aide mili-

taire américaine à l'Indonésie a fait l'objet d'abus. Nous pensons donc que le Gouvernement des Etats-Unis n'approuve pas le fait que l'Indonésie ait utilisé l'aide militaire américaine contre le Timor oriental. Des initiatives ont également été prises au Canada, au Royaume-Uni et en Australie pour réduire l'aide militaire et économique à l'Indonésie. Malgré les efforts faits par la délégation indonésienne à l'Organisation des Nations Unies pour déformer la véritable situation au Timor oriental et éviter une condamnation mondiale, le dossier criminel de la junte militaire de Djakarta est trop connu pour que nous puissions douter du génocide indonésien au Timor oriental.

39. Le Conseil doit considérer l'agression indonésienne contre le Timor oriental comme la question principale à l'ordre du jour. L'Assemblée générale, dans sa résolution 3485 (XXX), et le Conseil, dans sa résolution 384 (1975), ont invité le Gouvernement indonésien à retirer sans délai toutes ses forces du territoire. L'invasion du Timor oriental par l'Indonésie va à l'encontre de la Charte des Nations Unies et du droit international et constitue une rupture de la paix et de l'ordre international.

40. Le Conseil a le devoir de trouver le moyen de mettre un terme à cette agression armée. Il y a, en ce moment même, plus de 30 000 parachutistes et soldats de l'infanterie de marine indonésiens au Timor oriental. Ces renseignements ont été confirmés par des sources indépendantes du service de renseignements australien. Il est tout à fait faux que les forces indonésiennes se soient retirées du territoire de la République démocratique du Timor oriental. Au contraire, de nouveaux renforts sont envoyés en permanence. Dans l'intérêt de la paix et de la sécurité dans cette partie du monde, nous attendons du Conseil qu'il examine en priorité l'agression militaire indonésienne permanente contre le Timor oriental, et nous espérons qu'il ne se laissera pas bernier par les déclarations contradictoires du Gouvernement indonésien. Sinon le Conseil risquerait de se rendre complice de l'agression militaire persistante de l'Indonésie contre le peuple du Timor oriental.

41. Voici déjà quatre mois que la communauté internationale a condamné l'intervention militaire de l'Indonésie au Timor oriental et dem. de le retrait des forces indonésiennes. Pourtant, la guerre se poursuit sur une grande échelle au Timor oriental entre les forces nationalistes et l'armée indonésienne. Je voudrais vous donner lecture d'un télégramme en date du 12 avril envoyé du Timor oriental par le Premier Ministre de la République démocratique du Timor oriental, Nicolau Lobato :

"La récolte de riz et de maïs au Timor oriental s'est terminée le mois dernier. Le but principal des forces indonésiennes est de piller tous les produits de l'agriculture du peuple. Les produits alimentaires sont ainsi envoyés à Dili et, de là, expédiés en

Indonésie. Dans les zones qui sont aux mains des Indonésiens, le mécontentement populaire augmente de jour en jour et la population meurt de faim.

A l'intérieur du prétendu gouvernement provisoire il y a deux factions. L'une est dirigée par l'ex-UDT et l'autre par l'ex-APODETI. C'est le "gouverneur" lui-même qui a dit cette vérité au micro de Radio-Dili.

"Une tentative de révolte a été réprimée au prix de nombreuses victimes. Adam Malik a dit une fois de plus que la guerre au Timor oriental était terminée, mais il a oublié qu'il avait dit plusieurs jours auparavant que les forces indonésiennes ne pouvaient pas se retirer du Timor oriental parce qu'elles étaient encore nécessaires. Le Gouvernement indonésien continue d'envoyer de nouvelles unités.

"Comment l'Indonésie peut-elle justifier le refus des réfugiés du Timor oriental en territoire indonésien de rentrer au Timor oriental ? L'Indonésie prétend que ses forces contrôlent tout le territoire, et cela est faux. Tous les membres du Comité central et du Gouvernement de la République démocratique du Timor oriental se déplacent librement, les télécommunications fonctionnent et la radio nationale se manifeste trois jours par semaine. Le refus du Gouvernement de Djakarta de laisser entrer des journalistes et des représentants de la Croix-Rouge internationale est une preuve irréfutable que l'Indonésie ne contrôle pas tout le territoire. Pendant la première semaine d'avril, les forces du FRETILIN ont infligé de lourdes pertes à l'ennemi et ont capturé beaucoup d'armes, de munitions et autre matériel de guerre. Nous attendons la prochaine visite du représentant spécial des Nations Unies. Nous n'avons pas peur de la vérité. Le peuple du Timor oriental est prêt à montrer sa détermination de parvenir à la liberté et à l'indépendance, même sous la menace des canons indonésiens. Notre combat est juste, de même que notre victoire est certaine. L'indépendance ou la mort ! Le peuple du Timor oriental vaincra."

42. Il n'y a pas de prétendu gouvernement provisoire au Timor oriental. Il n'y a qu'un gouvernement légitime, celui formé après la création de la République démocratique du Timor oriental. Après l'invasion de Dili le 7 décembre, un gouvernement provisoire fantôme a été créé tandis que les forces aériennes et navales indonésiennes bombardaient la ville. Le cas échéant, ma délégation pourra se voir amenée à fournir au Conseil un dossier complet de preuves quant à la nature véritable de ce prétendu gouvernement provisoire.

43. Mon gouvernement sait pertinemment comment le régime indonésien actuel a mené ses campagnes de pacification contre les forces nationalistes et comment il a mené ce prétendu acte de libre option. Je le fais avec réticence, mais je dois rappeler au Conseil ce

qu'était ce prétendu acte de libre option en Irian occidental. Djakarta revendiquait le droit de contrôler l'ancienne colonie néerlandaise d'Irian occidental. Les Nations Unies avaient donné le territoire de la Nouvelle-Guinée occidentale à Java. L'ancienne colonie néerlandaise avait été remise aux Javanais le 1er mai 1963. L'une des dispositions de ce qu'on a appelé l'Accord de New York prévoyait que le peuple de l'Irian occidental aurait la possibilité de donner son avis quant à l'incorporation à l'Indonésie en 1969 au plus tard. Entre 1963 et 1966, il semblait que le gouvernement était alors prêt à mener le processus d'autodétermination de façon sincère et progressive. Mais, dès le début de 1966, le nouveau régime militaire de l'Irian occidental mena une campagne intensive de répression et d'intimidation, qui prit souvent la forme d'un conflit armé pur et simple, pour persuader le peuple de la Nouvelle-Guinée occidentale d'accepter l'incorporation à l'Indonésie. En 1969, l'acte d'autodétermination requis par les Nations Unies eut lieu au dernier moment et fut organisé par les Javanais. Le représentant des Nations Unies chargé d'observer le plébiscite en Nouvelle-Guinée occidentale, M. Ortiz Sanz, fit part, à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale, des réserves qu'il éprouvait quant à la façon dont les Indonésiens avaient mené le plébiscite. Il a dit :

“Les pétitions contre le rattachement à l'Indonésie, les troubles qui se sont produits à Manokwari, Enarotali et Waghete, le fait qu'un certain nombre d'habitants aient cherché refuge dans la partie de l'île qui est administrée par l'Australie, ainsi que l'existence de détenus politiques, dont plus de 300 ont été libérés sur ma demande montrent que, sans aucun doute, certains éléments de la population de l'Irian occidental étaient résolument favorables à l'indépendance. ...

“Je regrette de devoir exprimer des réserves au sujet de l'application de l'article XXII de l'Accord, en ce qui concerne “les droits des habitants de la région, notamment le droit à la liberté d'expression, de mouvement et de réunion”. En dépit de mes efforts incessants, cette importante disposition n'a

pas été intégralement appliquée et l'administration a exercé à tout moment un strict contrôle politique sur la population”.

44. Le gouvernement et le peuple du Timor oriental ont toujours respecté l'intégrité territoriale et le combat de l'Indonésie pour son indépendance, mais nous ne saurions admettre que le même peuple qui, il y a 30 ans, a arraché son indépendance à une puissance coloniale se comporte maintenant comme les colonialistes se sont comportés autrefois à son égard.

45. Le Timor oriental n'est pas ce qu'était le West Nuigini. Il n'a jamais fait parties des Indes orientales néerlandaises. Nous veillerons à ce que la farce du West Nuigini ne se reproduise pas au Timor oriental.

46. Conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies, et pour éviter de se contredire lui-même, le Conseil doit inviter le Gouvernement indonésien à retirer immédiatement et inconditionnellement toutes ses forces du territoire et à faire cesser le blocus naval et aérien contre le Timor oriental. Mon gouvernement demande instamment la visite d'une nouvelle mission d'enquête au Timor oriental composée de membres du Conseil de sécurité pour veiller à l'application des résolutions antérieures de l'Organisation des Nations Unies. En outre, le Conseil doit demander au Gouvernement indonésien et aux gouvernements d'autres Etats de faciliter l'entrée dans le territoire de la presse internationale, d'observateurs, de personnel chargé des secours, et ce immédiatement. Ce n'est qu'ensuite que le peuple du Timor oriental pourra vraiment déterminer son propre avenir politique et économique. Mon gouvernement coopérera pleinement avec les Nations Unies et est prêt à entamer un dialogue bilatéral ou multilatéral lorsque les forces armées indonésiennes se seront complètement retirées du territoire.

La séance est levée à 12 h 30.

Note

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 98 de l'ordre du jour, document A/7723, annexe 1, par. 250 et 251.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
